



15ème législature

Question N° : 44685	De M. Victor Habert-Dassault (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Logement		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Hausse des tarifs du gaz	Analyse > Hausse des tarifs du gaz.
Question publiée au JO le : 08/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur la hausse des tarifs du gaz. Le Gouvernement a annoncé le 30 septembre 2021 un gel du prix du gaz B1 du 1er novembre 2021 au 30 juin 2022. Cependant, ce gel ne concerne que les installations en chauffage collectif. Pour l'ensemble des résidences de copropriétés, les prix de marché ne seront pas gelés. Les syndicats de copropriétaires et leurs membres s'inquiètent sérieusement. Les prévisions établies par les fournisseurs de gaz prévoient une augmentation de 200 à 400 % sur les années à venir. Cette hausse risque d'être insupportable et mettrait un grand nombre de résidences en difficulté financière en raison de la défaillance des copropriétaires. Cette situation aura aussi des incidences sur la conservation et l'amélioration des immeubles puisque toutes les sommes engagées dépendront essentiellement du paiement du chauffage. Aussi, il lui demande comment le Gouvernement entend accompagner ces syndicats de copropriétés dans cette période de flambée des prix de l'énergie.